



A l'attention de M. Bruno BERTIN
Directeur des Ressources Humaines France

En copie :

M. Philippe CAYLOU
Responsable des Relations Sociales France

M. Jean Marie ROBERT
Secrétaire National FGMM CFDT

Rennes, le 7 Mars 2022

Objet :

Allègement du protocole sanitaire Stellantis France

Monsieur BERTIN,

Depuis le début de la crise Covid 19, la CFDT a pris ses responsabilités et a été force de proposition pour accompagner notre Entreprise dans la mise en place des consignes sanitaires.

La continuité de notre activité industrielle a par conséquent pu être maintenue par des mesures de prévention drastiques allant souvent au-delà des obligations légales.

Si l'article L4121-1 du code du travail, vous demande de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, les salariés auraient du mal à comprendre qu'il n'y ait pas un allègement des mesures actuelles conformément aux mesures gouvernementales.

La CFDT vous demande :

- De lever le caractère obligatoire du port du masque à partir du 14 mars 2022,
- De rouvrir les douches dans les vestiaires,
- La suppression du protocole d'auto-surveillance (Attestation sur l'honneur)
- L'arrêt des 2 mètres de distanciations dans les cantines

Comptant sur votre bienveillance.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur BERTIN, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour la CFDT, Christine VIRASSAMY
Déléguée Syndicale Centrale CFDT PSA Automobiles